



AVIS D'IMPOSITION  
**TAXE D'HABITATION**  
votée et perçue par la commune, le département  
et divers organismes

AVIS D'IMPOSITION  
**TAXES FONCIÈRES**  
votées et perçues par la commune, le département  
la région et divers organismes

**2001**

DÉPARTEMENT : 330 GIRONDE

**CALCUL DU DÉTACHEMENT**

	Commune	Inter-communalité
Taux 2000	15,99 %	11,47 %
Taux 2001	28,00 %	

### DOSSIER

#### Étude comparative des Taxes locales CUB et Talence (période 2000-2005)

#### édito

Chaque automne voyant tomber ses feuilles d'impôts locaux, Dazibao vous propose avec ce quatrième numéro, un vrai dossier de saison.

L'impôt est indispensable pour la vie des communes. Il permet d'équiper, de rénover, d'offrir des services publics, de créer et financer des emplois, de subventionner des associations, d'aider les écoles et leurs élèves pour les fournitures scolaires, de proposer des tarifs attractifs à la piscine, à la médiathèque, aux spectacles de l'OCET... Il est un élément important de redistribution des richesses (voire de correction des inégalités) et de cohésion sociale. Le dossier de ce Numéro 4 révèle que durant ces cinq dernières années, Talence est devenue la vedette de la CUB pour les augmentations des ses taxes locales. Des citoyens opiniâtres et rigoureux démontrent ici que dans notre commune, la transparence n'est pas de mise chaque fois que nos élus ont à justifier ces augmentations auprès des administrés. Aussi, nous avons décidé, avec ce dossier citoyen, de prendre le temps d'expliquer, de comparer et au passage, de rétablir la vérité. Chacun pouvant enfin apprécier la réalité des faits et des chiffres et exercer sa vigilance, la question des impôts locaux pourrait bien apparaître plus accessible et intéressante.

Les citoyens ont droit à la transparence dans le processus de la dépense publique. Il est urgent de réintroduire la fiscalité locale dans le débat démocratique, dans le pluralisme d'expression et l'approche contradictoire et de ne plus se contenter d'effets d'annonce, de discours « rideau de fumée » et de dérobades. Ce dossier devrait nous y aider.

## Augmentation des impôts locaux : Talence championne de la CUB.

L'essentiel des recettes d'une commune provient des **taxes locales** perçues du contribuable et de la **Dotations Globales de Fonctionnement** reçue de l'État. Les 3 principales taxes locales sont : la **taxe foncière sur les propriétés bâties**, la **taxe d'habitation** et jusqu'en 2000 la **taxe professionnelle**.

Chaque taxe est établie d'après la valeur locative cadastrale des propriétés (taxes foncières), des locaux d'habitation (taxe d'habitation), des locaux et installations utilisés par l'entreprise (taxe professionnelle).

Chaque collectivité vote le taux d'imposition de chaque taxe. Pour une propriété de même valeur locative cadastrale, on note des disparités importantes d'une commune à l'autre.

L'étude suivante compare sur une période de 6 ans (2000-2005) l'évolution des taxes (foncières et d'habitation) perçues par les 16 communes de + de 10 000 habitants de la CUB (dont Talence) depuis l'application de la **Taxe Professionnelle Unique** (voir plus bas).

**En 2000** 2 exemples de taux d'imposition à Talence et à Blanquefort

	à Talence			à Blanquefort		
	T.Fon	T.Hab	T.Pro	T.F	T.H	T.P
Taux Commune	15,99%	10,2%	12,39%	10,52%	7,5%	14,68%
Taux CUB	11,47%	9,17%	11,79%	11,47%	9,17%	11,79%
<b>Total</b>	<b>27,46%</b>	<b>19,37%</b>	<b>24,18%</b>	<b>21,99%</b>	<b>16,67%</b>	<b>26,47%</b>

Des disparités importantes concernant la taxe professionnelle existaient entre communes. Ainsi Blanquefort (14 000 hab.) percevait 21,7 millions d'Euros de T. Professionnelle et Talence (38 000 hab.) 1,6 million d'Euros.

La **Dotations Globales de Fonctionnement** attribuée par le gouvernement ne compensait pas cette différence. En 1999 le gouvernement crée la **TPU** applicable aux communautés qui le souhaitent. La CUB vote en 2000 l'adoption de la TPU avec application en 2001.

**En 2001** Adoption de la **Taxe Professionnelle Unique (TPU)** par la CUB.

**La CUB récupère désormais la totalité de la Taxe professionnelle mais ne perçoit plus taxes foncières et taxe d'habitation. La Taxe Professionnelle reste la seule taxe locale perçue par la CUB.**

**Conséquences pour le contribuable de la CUB :** Afin que cette mesure ne se traduise pas pour le contribuable par un alourdissement de l'impôt local, les communes de la CUB votent en 2001 le taux figurant sous T.F et T.H dans la ligne **Total** la concernant (voir exemple sur le tableau ci-dessus).

Fait rarissime : 2 communes votent une baisse du taux d'imposition, Lormont : -0,7% et St M en Jalles : -2%. Une seule exception : Talence vote une augmentation des taux d'imposition, taxes foncières (+2%) et taxe d'habitation (+3,25%). **Le contribuable talençais est le seul de la CUB à subir une augmentation de la pression fiscale locale.**

**Conséquences pour les Communes :** Elles récupèrent désormais la **totalité des taxes foncières et d'habitation mais ne perçoivent plus la T. professionnelle**. L'adoption de la TPU a des effets divers sur le budget des communes : Les recettes augmentent dans les communes les moins industrialisées : Talence, le Bouscat, Pessac, V d'Ornon, Eysines, Gradignan, Cenon, Floirac. Elles baissent dans les communes les plus industrialisées : Lormont, Bruges, Bègles, Ambarès, Mérignac, St M en Jalles, Bordeaux et Blanquefort. Ces dernières reçoivent une subvention dégressive et devront par la suite augmenter leur taux d'imposition pour maintenir les recettes communales au même niveau. **A Talence : Recettes 2000** (T.F+T.H+T.P) = 10 603 911eur. **Recettes 2001** (T.F+T.H) = 16 565 624 eur. **(+56,22%)**.

**Talence, cité la moins industrialisée, est la principale bénéficiaire de la TPU.**

**En 2002** Année préélectorale. Peu de communes augmentent le taux d'imposition : Bruges (+3,5%) St M en Jalles (+3%) Gradignan (+2%) Cenon (+1%). Dans les autres communes, dont Talence, le taux d'imposition est inchangé, mais l'impôt augmente quand même (1% dû à l'inflation).

**En 2003** Les élections sont passées. Les augmentations des taux d'imposition fleurissent à Cenon (+0,5%) Floirac et Bordeaux (+1%), St M en Jalles (+1,4%), Mérignac (+1,85%), Bruges (+2,5%), Ambarès (+5,5%). **Mais c'est Talence qui vote le plus joli bouquet d'épines pour ses électeurs : +8,5% !**

Pour justifier cette augmentation, le Maire, A.Cazabonne signe en page 7 du bulletin municipal d'avril/mai 2003 la déclaration suivante : « Je voudrais vous rappeler que depuis 1995 la Municipalité a procédé à 2 reprises à l'augmentation de ses taux : une première fois en 1997 avec une augmentation de 5,5% et cette année avec 8,5%, ce qui additionné représente une hausse globale de 14% en 8 ans. Qui se souvient que dans la même période l'inflation a été de l'ordre de 2,3% par an, soit 18,4% ».

1. Le Maire a « omis » de citer l'augmentation des taux d'imposition qu'il a pourtant fait voter en 2001, lors de l'adoption de la TPU (voir ci-dessus : +2% pour les taxes foncières et +3,25% pour la taxe d'habitation).

2. L'indice des prix à la consommation (hors tabac) pour les ménages de la France entière (paru au JO) a évolué de janvier 1995 à décembre 2002 de 11,14% (soit moins de 1,4% par an) et non de 18,4% (soit 2,3% par an) comme l'a écrit M. A.Cazabonne.

3. Ci-contre un avis d'imposition 2003. L'augmentation de l'impôt communal a été de 10,13%. (+8,5% pour le taux d'imposition et +1,5% pour l'inflation comme vous le lisez au dos de votre avis d'imposition) soit :  $1,085 \times 1,015 = 1,10127$  arrondi à 10,13%.

C'est bien la preuve que l'inflation est déjà payée, contrairement aux affirmations de M. A.Cazabonne.

**Ces 3 mises au point montrent à quel point le discours municipal asséné avec assurance doit être pris avec précaution. M. A.Cazabonne a présenté aux talençais l'augmentation des taux d'imposition comme un rattrapage de l'inflation alors qu'elle réduit leur pouvoir d'achat.**

En 1995, début de la période de référence citée par le Maire, la ville a perçu 9.363.395 euros. En 2002 elle en percevait 17.182.636 (+83%). Une augmentation estimée insuffisante puisqu'il propose à son Conseil municipal en avril 2003 une augmentation des taux d'imposition de 8,5%.

Avec le maintien des taux d'imposition, les recettes seraient passées de 17 182 636 euros en 2002 à 17 671 360 en 2003. Avec l'augmentation des taux d'imposition elles atteindraient 19 173 429 euros. La différence (1,5 million d'euros) s'est faite au détriment du pouvoir d'achat des talençais en 2003.

AVIS D'IMPOSITION	
TAXES FONCIÈRES	
2003	
DEPARTEMENT - 330 GIRONDE	
DÉTAIL DU CALCUL	
	Commune
Taux 2002	28,00 %
Taux 2003	30,38 %
Base	2720
Cotisation	826
Total des cotisations	
En 2002	750
En 2003	826
Variation en %	+10,13 %

**En 2004** Après les nombreuses augmentations de 2003 et la campagne médiatique, les communes font une pause sauf Cenon et St M en Jalles (+1%) Floirac (+1,5%) Gradignan et Ambarès (+2%).

**En 2005** Nouvelle augmentation des taux d'imposition votée par St M en Jalles (+0,9%), Pessac (+2,2%), Ambarès et **Talence (+2,5%)** et Bruges (+4,8%).

Le Maire A.Cazabonne développe une nouvelle argumentation pour faire passer la pilule.



Sous le titre « **Rester ambitieux pour Talence malgré le désengagement de l'État** », A.Cazabonne explique dans le Mag d'avril 2005 : « le recours à la fiscalité locale est l'une de ses sources de financement (NDLR : du budget). Nous avons été **contraints** cette année d'augmenter (même légèrement de l'ordre de 2,5%) nos taux d'imposition. Force m'est de constater que le désengagement de l'État en est le principal responsable ».

Voici la participation de l'État (extrait de Analyse financière de la ville de Talence) - différents ratios - en regard de la ligne : D.G.F.(Dotation Globale de Fonctionnement) pour la période considérée 2000/2004,

Année	2000	2001	2002	2003	2004
DGF	6 358 153	6 583 702	6 771 859	6 792 097	6 903 868
Variation		+ 3,55%	+ 2,86%	+ 0,3%	+ 1,65%

soit une augmentation de 8,6% en 5 ans.

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 8,3% de janvier 2000 à janvier 2005. L'État a augmenté sa dotation un peu plus que l'inflation **et ne s'est donc pas désengagé**.

Personne ne contraint le Maire, comme il l'a affirmé, à faire voter une augmentation des taux d'imposition par le Conseil municipal. Il a le choix de maintenir les dépenses de fonctionnement dans les limites de l'inflation et ainsi de ne pas augmenter le taux d'imposition. C'est d'ailleurs le choix fait par la grande majorité des Maires. **De 2001 à 2005, A. Cazabonne a donc décidé 3 fois d'augmenter les taux d'imposition :**

- En 2001, dans un contexte favorable, l'adoption de la TPU. C'est le seul Maire de la CUB à avoir pris cette décision.
- En 2003, il présente l'augmentation des taux d'imposition comme un rattrapage de l'inflation; c'est faux.
- En 2005, il prétend qu'il y est contraint à cause du désengagement de l'État; c'est encore faux.

**En conclusion, pour la période 2001-2005 :**

- Talence est la commune où les recettes ont augmenté le plus lors de l'adoption de la TPU.

- Talence est la commune où les taux d'imposition ont augmenté le plus (+14,8% pour la taxe d'habitation; +13,4% pour les taxes foncières)

Suivent dans l'ordre Bruges (+11,1%), Ambarès (+10,4%), St M en Jalles (4,1% pour la TH et 8,2% pour les TF), Gradignan (+4,7%), Floirac et Cenon (+2,5%), Pessac (+2,2%), Mérignac (+1,8%), Bordeaux (+1%). Bègles, Blanquefort, Le Bouscat, Eysines, Lormont et V d'Ornon ont maintenu le même taux d'imposition.

- Le Maire A. Cazabonne n'a pas dit la vérité aux talençais sur l'évolution des taux d'imposition et a réduit sérieusement leur pouvoir d'achat.

- Par le passé, Talence savait équilibrer son budget et ne recourait pas systématiquement à la hausse des taux d'imposition; dans la période 2000/2005, alors que les autres communes de la CUB ont réussi à maintenir les mêmes taux ou à les majorer raisonnablement (+2%), Talence dans un contexte favorable (l'adoption de la TPU) n'a pas su le faire.

► Pourquoi ce manque de transparence à chaque augmentation des taux d'imposition ?

► Les recettes de fonctionnement de Talence ont augmenté de 48% de 2000 à 2005 (25,4 Millions d'euros en 2000; 37,6 Millions d'euros en 2005).

Le quotidien et le cadre de vie du talençais ont-ils été améliorés tant que cela ?

► Reste donc à savoir comment cette augmentation des recettes communales a été répartie. Ce sera l'objet d'un prochain dossier.

Germain SUYS Association Adecats Tél. 0556801746

**Comparaison des taxes entre communes de la CUB :**

Soit un couple de la CUB (marié 1 ou 2 enfants), propriétaire et locataire d'une habitation ayant une valeur locative brute de 3127 euros (c'est la valeur locative moyenne de la CUB en 2005). Combien paierait-il de taxes foncières et de taxe d'habitation dans chacune des communes de la CUB ? Il a été tenu compte des taux d'abattement et d'imposition particuliers à chaque commune.

commune	T.H	T.F	commune	T.H	T.F
Ambarès	386 eur	403 eur	Floirac	496 eur	559 eur
Bègles	521 eur	486 eur	Gradignan	427 eur	431 eur
Blanquefort	352 eur	344 eur	Lomont	510 eur	487 eur
Bordeaux	468 eur	424 eur	Mérignac	456 eur	428 eur
Le Bouscat	413 eur	407 eur	Pessac	485 eur	438 eur
Bruges	544 eur	506 eur	St M en Jalles	435 eur	353 eur
Cenon	537 eur	483 eur	TALENCE	536 eur	487 eur
Eysines	428 eur	415 eur	V. d'Ornon	517 eur	472 eur

**Combien auriez-vous économisé en 2006 si, comme d'autres communes, Talence avait maintenu le même taux d'imposition de 2000 à 2005 ? Prenez vos avis d'imposition 2006.**

**Taxes foncières. (même valeur locative brute de 3127 euros)**

Multipliez le chiffre qui se trouve en regard de la ligne « base » dans la colonne « commune » par 0,0367 puis multiplier par 1,08 (les frais de gestion) et vous obtenez la perte en euros de votre pouvoir d'achat pour la seule année 2006 (suite aux votes de 2001, 03 et 05).

Ex : base = 1564. Calcul : 1564 x 0,0367 x 1,08 = **62 euros**

**Taxe d'habitation. (V.L.B. de 3127 euros)**

Multipliez le chiffre qui se trouve en regard de la ligne « base nette d'imposition » dans la colonne « commune » par 0,0287 puis multiplier par 1,044 (les frais de gestion) et vous obtenez la perte en euros de votre pouvoir d'achat pour la seule année 2006 (suite aux votes de 2001, 2003 et 2005).

Ex : base = 2696. Calcul : 2696 x 0,0287 x 1,044 = **81 euros**

- Vous pouvez vérifier l'exactitude des renseignements et des informations sur les bulletins municipaux, Talence Mag et sur le site Internet : <http://alize2.finances.gouv.fr/communes/> **Dimanche 22 octobre 2006**, de 10 à 12h, nous serons au Marché de Thouars (près piscine de Thouars), avec présentation du journal et preuves à l'appui et nous répondrons aux questions posées.
- Recevez gratuitement les prochains journaux et nos infos en nous envoyant vos références et votre adresse Internet.

**Les associations citoyennes sur le Forum des Associations 2006.**



Une dizaine d'associations de la CoorCiTal ont fait leur rentrée avec jubilation et succès au forum des associations de Talence le 9 septembre 2006. Cette 6ème édition était d'une saveur toute particulière, puisque cette année le forum a rassemblé, sur un même lieu et le même jour toutes les associations de la commune. Une évidence, pensez-vous ?... Eh bien non, il a fallu se bagarrer tous les ans pour enfin l'obtenir. On a arrosé ça, à l'ombre d'un chêne, au cours d'un apéro citoyen et d'un repas très réussis.

Proposer une vie plus saine en mangeant mieux (le panier d'épeautre talençais, AMAP), promouvoir le code de la rue (VéloCiTal), favoriser la prise de parole et la qualité de vie dans les quartiers (les 4 Conseils de Quartiers), défendre un mode d'expression libre (Dazibao), protéger les enfants et élèves de familles sans papiers (Ligue des Droits de l'Homme),

initier des conversations citoyennes (Café philo), dépolluer le paysage de la ville de l'omniprésence de la publicité (Conseil des Quartier Ouest) ... autant de propositions citoyennes pour vivre autrement, présentées sur les stands. Pour clôturer ces échanges, un débat a rassemblé de nombreux participants autour d'un thème qui nous est cher : « la reconnaissance et la prise en compte de l'expression du citoyen dans la démocratie locale »... Tout un programme !

**Historique de la CoorCiTal**

La CoorCiTal est une coordination citoyenne libre et indépendante, dont les prémices remontent à **1997**.

L'ASJCT se bat pendant 7 ans pour protéger l'école Joliot Curie et empêcher la construction d'une route. En 2004, les bâtiments de pierre sont sauvés et l'environnement du groupe scolaire demeure un espace public protégé et sécurisé.

**En 2001**, 4 Conseils des Quartiers Nord, Sud, Est et Ouest se montent en associations, défendant la maison Labro, la maison Veillon, le Parc Sourreilh et bien d'autres témoins du Vieux Talence. Ils luttent, entre autres, contre la frénésie immobilière qui secoue notre bonne ville qui est, pourtant, déjà la plus dense de toute la CUB.

**En 2002**, d'autres associations nous rejoignent pour fonder la CoorCiTal.

Principes de la coordination : Solidarité réciproque. Caisse de résonance des problèmes supportés par les citoyens.

Moyens à disposition : réunions de Coordination, réunions d'associations, réunions mixtes sur des sujets précis.

A D M, armes de démocratie massive, pour lutter contre la désinformation permanente des citoyens, les aberrations et mensonges environnants :

- \* Regroupements sur Site : Mac Donald, Couloir de la mort (Gambetta et Libération), Pont Ste Marie, etc...
- \* Regroupements périodiques au Marché actu citoyen ( Marché de Thouars), autour des tableaux Dazibaos d'expression libre et citoyenne.
- \* Un réseau de centaines d'adhérents sensibilisés à notre action.
- \* Un journal citoyen talençais : « Dazibao, journal citoyen talençais ».

Nous voulons redonner aux citoyens une partie du pouvoir de s'occuper de leur ville : pouvoir qu'ils ont prêté aux politiques et qui leur a été confisqué entre 2 élections.

Notre système est ouvert à tous. Il repose sur la démultiplication des participants et de leur action. C'est complètement gratuit. Merci de nous aider à élargir le mouvement. Vous serez informés de tout, obligés de rien, simplement en envoyant vos références à :

CoorCiTal : 29 rue R Voignier Talence O556040491 coorcital@wanadoo.fr

site : [www.talence.org](http://www.talence.org)

blog : <http://dazibao.talence.over-blog.com>

lien : web TV associative en Gironde : [www.ltv33.com](http://www.ltv33.com)

**VéloCiTal : la réponse à l'urgence vélo à Talence.**

Après plusieurs années d'efforts pour améliorer la place des vélos à Talence et leur cohabitation pacifique avec les autres moyens de transport, les citoyens cyclistes talençais se sont réunis, en mars 2006, au sein d'une véritable association : VéloCiTal (Vélo Citoyen talençais), dont les objectifs principaux sont au nombre de quatre. Proposer aux cyclistes de Talence une structure d'animation et de réflexion. Promouvoir et encourager la pratique du vélo comme moyen de déplacement, notamment en milieu urbain, en faisant valoir les idées d'économie et d'écologie. Faire reconnaître et défendre le vélo et les cyclistes auprès des aménageurs et des institutions compétentes: mairie de Talence, CUB, Conseil général... S'associer à d'autres structures locales, régionales ou nationales intervenant dans le même domaine. L'action de VéloCiTal vise l'amélioration du quotidien et du cadre de vie des citoyens de Talence. En effet, le vélo, mode de déplacement doux, très adapté au milieu urbain, représente une vraie alternative au règne sans partage de la voiture. Les préoccupations, les propositions et les actions de VéloCiTal s'insèrent dans le cadre du développement durable et des engagements de l'Agenda 21. Pour obtenir des informations sur les actions de VéloCiTal, pour nous contacter ou nous soutenir : Mèl : [velocital@free.fr](mailto:velocital@free.fr) ; Site Internet : <http://velocital.free.fr>

**Un toit pour CoorCiTal.**

Lors du forum des associations de Talence, le 9 septembre 2006, 15 associations talençaises, membres de la CoorCiTal, ont remis au Maire de Talence un courrier demandant **la mise à disposition d'une salle municipale**. Cette demande renouvelle celle déjà exprimée le 20 février 2006, pour laquelle nous n'avions pas obtenu satisfaction. Après avoir expliqué que la commune manque de salles, Monsieur le Maire a indiqué qu'il allait examiner cette demande pour lui donner suite dès qu'un créneau d'utilisation d'une salle se libérerait.

Benoît Bergeon (association des quartiers Ouest)

**Diffusion du journal** : Ce journal a été édité à 3000 exemplaires. Il est destiné à être déposé dans toutes les boîtes aux lettres de Talence.

**Nous avons besoin de vous.** Pour cela :

- Participez à la souscription : chèque de 5, 10, 15 euros ou plus à l'ordre de « association Dazibao, journal citoyen talençais », adressé au siège du journal
- Participez à la diffusion en tant que Fap ou Fapesse (facteurs à pied volontaires) dans votre rue et d'autres rues que vous choisirez. Mettez-vous en contact avec Alain Muraine ([alainmuraine@wanadoo.fr](mailto:alainmuraine@wanadoo.fr)).
- **Le nombre d'exemplaires distribués sera fonction des rentrées d'argent.**

**Noms des correspondants où vous trouverez journal et informations**

Gérard Clabé 11 ter rue professeur Roux (Est) Benoît Bergeon 44 rue Jules Guesde (Ouest)

Alain Muraine 29 rue Raoul Voignier (Nord) Christine Assier-Dia 74 av de Thouars (Sud)

**Points de diffusion du journal à disposition**

*Boucherie P. Boulet, 513 crs de la Libération  
Boulangerie S. Aubert, 188 r du 14 juillet  
Pharmacie Barbe, 89 cours Gambetta*



*Restaurant le Vigneron, 225 Rte Toulouse  
Tabac Presse Loto, place St Genès  
Café de Georges, place Alcalá de Henarès*

**écrire pour faire exister**

**le pouvoir citoyen**

Siège du journal:

11 ter rue professeur Roux 33400 Talence

Adresse électr. : [journaldazibao@wanadoo.fr](mailto:journaldazibao@wanadoo.fr)

Vous pouvez recevoir par Internet les prochains numéros du journal ainsi que nos infos.

Il suffit d'en faire la demande en mentionnant vos coordonnées.

Si ce journal vous plaît, merci de le faire connaître autour de vous.

**L'équipe de rédaction** : Danielle Artola, Christine Assier-Dia, Gérard Clabé, Santiago Garcia, Hélène Méallet, Alain Muraine.